



PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 021 210 20 B0011

date de dépôt : 6 août 2020

demandeur : Monsieur David LANDUCCI

pour : Démolition de 2 anciennes soues et la
création d'une ouverture de 2,50 m dans un mur
existant ;

adresse terrain : 30 rue de Vandenesse lieu-dit La
Lochère, à Créancey (21 320)

Commune de Créancey

ARRÊTÉ

A2020-35

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Créancey

Le maire de Créancey,

Vu la déclaration préalable présentée le 6 août 2020 par Monsieur David LANDUCCI demeurant 30 rue de Vandenesse lieu-dit La Lochère, à Créancey (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la démolition de 2 anciennes soues et la création d'une ouverture de 2,50 m dans un mur existant ;
- Sur un terrain situé 30 rue de Vandenesse lieu-dit La Lochère, à Créancey (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 6 août 2020 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancey, le 24 août 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.